

LA SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES en 2024

Cette étude mobilise 1,8 million de liasses fiscales 2024 pour éclairer la situation financière des entreprises françaises. Fin 2024, ces dernières présentaient des signes forts de résilience avec notamment : des taux de marge qui ont continué de résister, des taux d'endettement en baisse et une trésorerie toujours solide. L'année 2024 a toutefois été marquée par un net ralentissement

du chiffre d'affaires et par des coûts de financement toujours en hausse. Par ailleurs, la capacité de remboursement des entreprises françaises, telle que mesurée par la cotation Banque de France, s'est légèrement dégradée en 2024. Dans le contexte plus incertain de 2025, certaines entreprises particulièrement fragiles pourraient connaître des difficultés accrues.

Cette étude analyse la situation financière des entreprises en 2024, en mobilisant la base des comptes sociaux du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France. Le périmètre d'étude couvre les entreprises localisées en France, soumises à l'impôt sur les sociétés, et n'appartenant pas au secteur financier. Ce travail exploite les comptes annuels 2024 de 1,79 million d'unités légales¹, regroupées en 1,52 million d'entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), comprenant les microentreprises², les autres petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE)³. Au total, l'échantillon d'étude couvre, en 2024, environ 90 % des effectifs et de la valeur ajoutée des entreprises françaises⁴. La présente étude met part ailleurs à jour les résultats de Bureau (2025) pour les PME et les ETI⁵.

1. Dans un contexte de ralentissement du chiffre d'affaires, le taux de marge a résisté en 2024

Le chiffre d'affaires a progressé lentement en 2024

L'évolution récente du chiffre d'affaires (CA) reflète celle du contexte macroéconomique général : après des hausses de l'ordre de 2 % (GE) à 5 % (PME) en moyenne en 2019, le chiffre d'affaires a chuté en 2020 avec la crise Covid, puis a nettement rebondi en 2021 avec la fin des confinements (cf. graphique 1). La hausse du chiffre d'affaires a ensuite été fortement tirée par le contexte inflationniste, avec des progressions de 13 % ou plus en 2022⁶. En 2023, dans un contexte d'inflation encore soutenue mais en décélération continue, les hausses de chiffre d'affaires sont restées marquées pour les PME et les ETI – avec des progressions de 5 % ou plus – mais le chiffre d'affaires des grandes entreprises a marqué le pas (+ 0,5 %). En 2024, avec le retour de l'inflation autour de 2 % en France, le ralentissement

1 Une unité légale est une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

2 On utilise ici la notion *statistique* de microentreprise, telle que définie par la LME et telle qu'utilisée par l'Insee. Il s'agit d'un concept différent de celui de micro-entrepreneur – que l'on appelait auparavant autoentrepreneur – et qui renvoie à un régime fiscal spécifique. En pratique, les micro-entrepreneurs (au sens fiscal du terme) ne sont pas inclus dans cette étude, faute notamment de données financières détaillées.

3 Les annexes 1 et 2 détaillent la définition des tailles d'entreprise et les données utilisées.

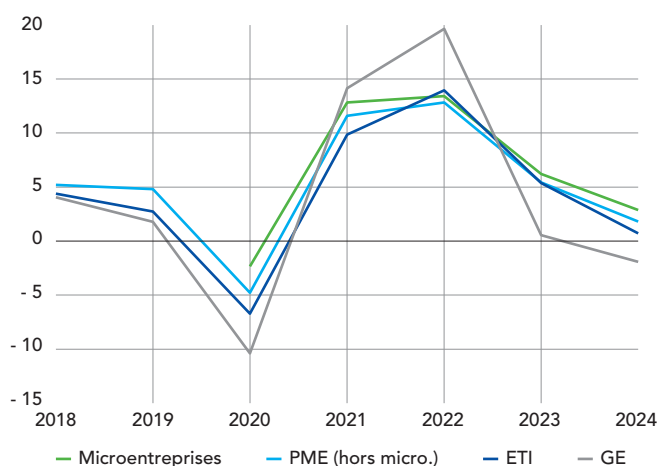
4 Les concepts mobilisés dans cette étude sont issus de la finance d'entreprise et non de la comptabilité nationale. Les niveaux des indicateurs calculés ne sont donc pas directement comparables avec ceux des comptes nationaux, même si, en pratique, les évolutions sont le plus souvent similaires (activité, dette, etc.).

5 La présente étude mobilise 10 % de liasses fiscales de PME et d'ETI supplémentaires par rapport à l'article publié au début de l'été 2025. Les résultats n'évoluent toutefois qu'à la marge, ce qui confirme la robustesse des résultats publiés à cette date.

6 Pour une discussion du lien entre chiffre d'affaires et inflation, voir Bureau et Py (2024).

G1 Taux de croissance du chiffre d'affaires

(en %)



Notes : Les variations sont calculées sur un échantillon d'entreprises dont les comptes sont présents dans la base de données FIBEN pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). La taille retenue est celle de l'année N-1, quelle que soit la situation de l'entreprise pour l'année N (par exemple, on retient la taille de 2023 lorsque l'on compare 2024 à 2023).

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

s'est poursuivi, avec des hausses de chiffres d'affaires modérées : + 2,9 % pour les microentreprises, + 1,8 % pour les autres PME et + 0,7 % pour les ETI. Le chiffre d'affaires des grandes entreprises a même reculé de 1,9 % par rapport à 2023. Cette baisse est principalement tirée par le secteur de l'énergie ⁷.

En 2024, le chiffre d'affaires a de surcroît progressé moins vite que sa moyenne de long terme (2001-2023) : - 2,3 points de pourcentage (pp) pour les PME (hors microentreprises ⁸), - 2,8 pp pour les ETI et - 4,7 pp pour les grandes entreprises.

La valeur ajoutée a mieux résisté que le chiffre d'affaires

La croissance de la valeur ajoutée (VA) a également été plus faible en 2024 qu'en 2023. Le point marquant est toutefois que la valeur ajoutée a augmenté de manière nettement plus soutenue que le chiffre d'affaires. En 2024, la VA des PME (hors microentreprises) a ainsi progressé de 3,0 % contre 1,8 % pour le CA (+ 1,2 pp) ; celle

des ETI a augmenté de 3,7 % contre 0,7 % pour le CA (+ 3,0 pp) ; et la VA des grandes entreprises a progressé de 6,0 % malgré une baisse du CA de 1,9 % (+ 7,9 pp) ⁹. À titre de comparaison, l'écart médian sur longue période (2001-2023) entre les taux de croissance de la VA et du CA est de - 0,2 pp pour les PME (hors micro.) et les ETI et - 0,4 pp pour les grandes entreprises.

Comment expliquer cette hausse de la valeur ajoutée en 2024 ?

- Tout d'abord, comme nous venons de le voir, la bonne tenue de la VA est plus marquée pour les ETI et les GE. Elle est également davantage marquée dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie ou de la construction.
- Plus fondamentalement, la résistance de la VA reflète en premier lieu la baisse, par rapport à 2023, des postes d'achats de matières premières et autres approvisionnements et d'achats de marchandises. Dans le même temps, les stocks de matières premières ont diminué, tandis que les stocks de marchandises sont restés quasi-stables en 2024 après trois années de hausse.
- L'évolution du prix des intrants a pu jouer un rôle dans le recul des achats. L'Insee a ainsi enregistré pour 2024 une hausse du prix en euros des matières premières importées (ensemble hors énergie), et une hausse de prix en euros des matières premières alimentaires ^{10, 11}.
- La contraction des achats d'intrants coïncide par ailleurs avec une nouvelle dégradation de la situation des carnets de commande en 2024, telle que documentée dans les enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque de France ¹². Plus largement, l'année 2024 a été marquée par un contexte politique et économique plus incertain ¹³, pouvant amener certaines entreprises à modérer leurs achats dans l'attente d'une meilleure visibilité.
- En revanche, les raisons premières du recul des achats ne sont vraisemblablement pas à chercher du côté des difficultés d'approvisionnement : les enquêtes de conjoncture montrent que ce type de difficultés a continué de diminuer en 2024, pour s'établir à des niveaux nettement plus faibles qu'en 2021-2022 ¹⁴.

7 Hors énergie, le chiffre d'affaires des GE n'a diminué « que » de 0,3 % en 2024.

8 Dans l'ensemble de l'étude, les données pour les microentreprises ne sont disponibles qu'à partir de 2019.

9 L'écart était moins marqué en revanche pour les microentreprises : + 3,2 % pour la VA contre 2,9 % pour le CA.

10 Dans le même temps, l'Insee met toutefois en lumière une relative stabilité du prix en euros : i) des matières premières industrielles, ii) du Brent, et iii) du gaz. Source : Insee, Informations rapides, n° 96, avril 2025.

11 À noter que, en théorie, l'impact d'une hausse du prix des intrants sur les postes d'achats d'une entreprise n'est pas univoque. D'un côté, si l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs » – en particulier si l'on suppose que la quantité de matières premières et de marchandises achetées est inchangée – une hausse du prix des intrants augmente mécaniquement les montants acquittés au titre des achats. Mais, dans le même temps, si l'entreprise réagit à la hausse du prix des intrants en réduisant les quantités achetées, cela peut réduire ses dépenses. Nos données ne permettent pas de distinguer précisément ces deux effets. Le recul des postes d'achats observé dans les liasses fiscales suggère cependant que le second effet (réduction des quantités achetées en réponse à la hausse de prix) a pu l'emporter sur le premier (hausse de la facture liée à la hausse du coût par unité achetée).

12 Toutes les enquêtes sont disponibles en ligne sur : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-recherche/nos-principales-publications/enquete-mensuelle-de-conjoncture>.

13 Pour mémoire, l'année 2024 a été notamment marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale au printemps, et la succession de quatre Premiers ministres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. L'installation de la nouvelle administration américaine, à l'origine d'un basculement majeur du contexte économique international (droits de douane notamment), n'a en revanche eu lieu qu'en janvier 2025.

14 Les difficultés d'approvisionnement ont notamment fortement diminué dans l'industrie (fin 2024, moins de 10 % des entreprises déclaraient des difficultés, contre 14 % à fin 2023 et plus de 60 % au printemps 2022). Elles ont quasiment disparu dans le bâtiment (2 % d'entreprises du secteur déclaraient des difficultés fin 2024, contre plus de 60 % à l'été 2021). L'aéronautique et l'automobile ont toutefois continué à faire part de difficultés marquées tout au long de 2024 (souvent plus de 20 à 30 %).

Le taux de marge a continué de résister

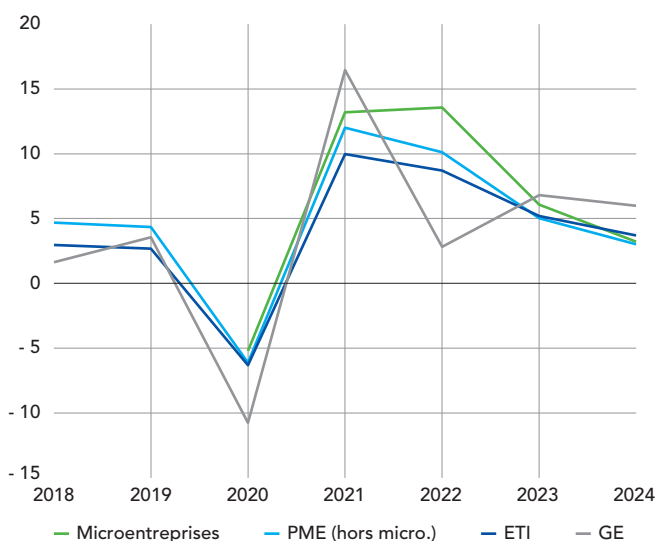
Le taux de marge, défini comme le rapport de l'EBE (excédent brut d'exploitation) sur la valeur ajoutée, reflète la part de la valeur ajoutée qui reste à l'entreprise après le paiement des charges de personnel et des impôts de production. Il a continué de bien résister en 2024 : le taux de marge des microentreprises augmente ainsi légèrement par rapport à 2023, il est stable pour les autres PME et les ETI, et il diminue légèrement pour les grandes entreprises (cf. graphique 3). Les taux de marge ont notamment

profité en 2024 de la poursuite de la réforme des impôts de production¹⁵, et du ralentissement des hausses de salaires¹⁶.

Plus largement, quelle que soit la taille d'entreprise, les taux de marge restaient à fin 2024 à des niveaux supérieurs à la période pré-Covid¹⁷. Ce résultat vaut pour la majorité des secteurs et s'explique en particulier par la baisse tendancielle du poids des impôts de production dans la valeur ajoutée (cf. graphique 4) et par la maîtrise du poids des charges de personnel (cf. graphique 5).

G2 Taux de croissance de la valeur ajoutée

(en %)

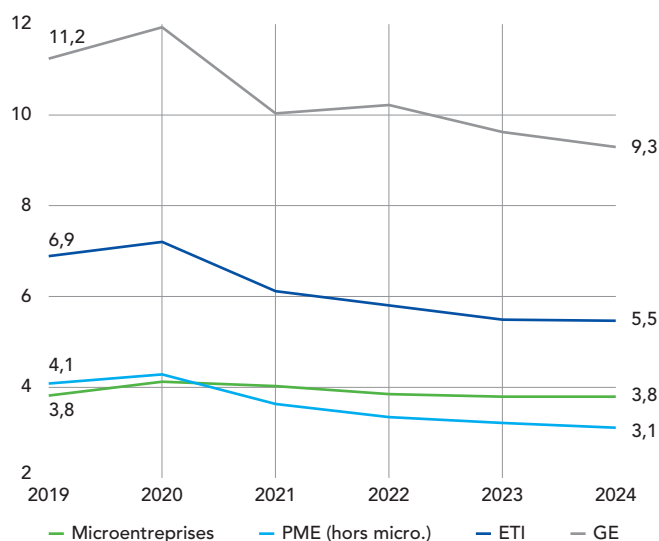


Notes : idem graphique 1.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

G4 Impôts de production sur valeur ajoutée

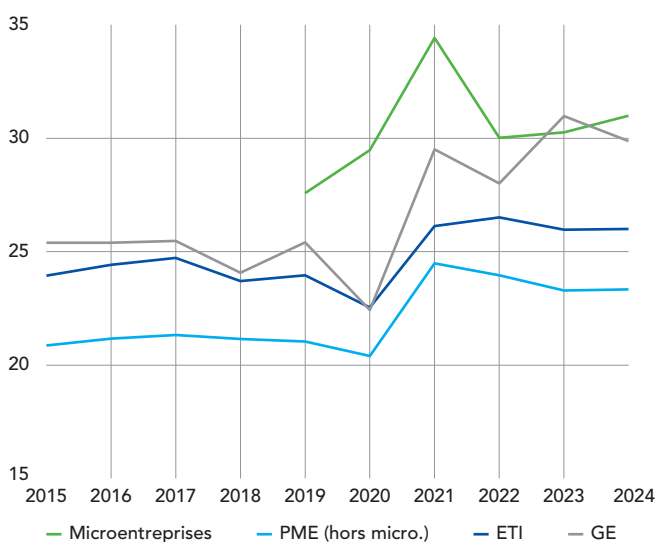
(en %)



Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

G3 Taux de marge

(en %)

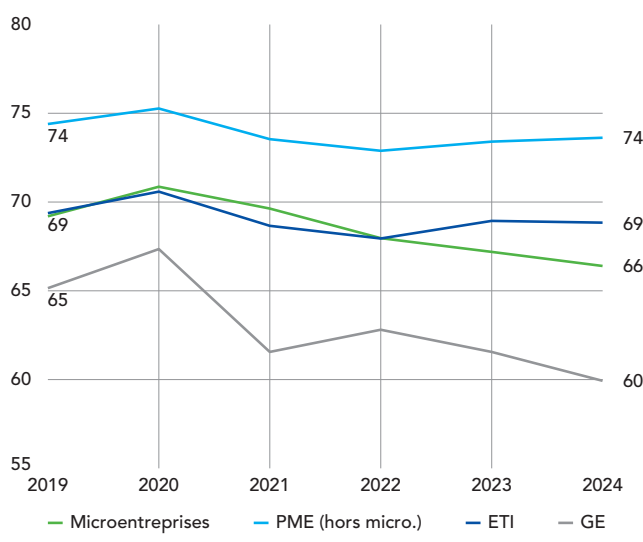


Note : Le taux de marge est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

G5 Charges de personnel sur valeur ajoutée

(en %)



Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

15 Le taux maximal de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est passé de 0,38 % en 2023 à 0,28 % en 2024.

16 Les salaires horaires ont progressé de 2,7 % en 2024, après 4,2 % en 2023 et 3,5 % en 2022 (cf. Insee – Informations rapides n° 35, février 2025).

17 On retrouve également ce dernier constat dans les chiffres de la comptabilité nationale. Cette dernière indique par ailleurs une légère baisse du taux de marge, pour l'ensemble des entreprises françaises, en 2024 par rapport à 2023 (cf. Insee, 2025).

2. L'endettement a continué de reculer, tandis que les taux amorcent une baisse

Le taux d'endettement a diminué en 2024

Le taux d'endettement brut, qui rapporte l'endettement financier aux capitaux propres, a diminué légèrement en 2024 pour toutes les tailles d'entreprise (graphique 6a). Cette baisse découle d'un renforcement des capitaux propres (+ 8 % pour les microentreprises, + 5 % pour les autres PME, + 4 % pour les ETI, + 5 % pour les GE) et, pour les microentreprises, d'un léger recul (- 2 %) de la dette.

Le taux d'endettement net de la trésorerie se stabilise pour les microentreprises et les autres PME (graphique 6b)¹⁸. Il diminue légèrement pour les ETI et les grandes entreprises¹⁹. La baisse des taux d'endettement est vérifiée dans la majorité des secteurs.

Les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts ont amorcé leur baisse mais la charge de la dette reste élevée

La réorientation de la politique monétaire, dès la fin 2021, pour répondre au choc inflationniste, a eu un impact majeur sur les taux des nouveaux prêts aux entreprises françaises. Les deux tiers de leur dette sont toutefois à taux fixe²⁰ et avec des maturités

relativement longues²¹. De ce fait, en 2022 et 2023, les taux d'intérêt effectivement réglés par les entreprises, sur l'ensemble de leur stock de dette, ont augmenté nettement moins vite que les taux des nouveaux crédits bancaires et des nouvelles émissions de dette sur les marchés (cf. graphique 7).

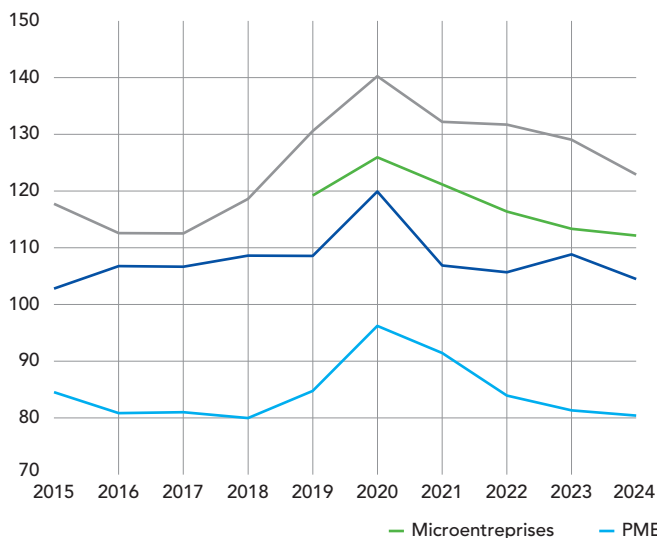
Le « coût apparent de la dette » – qui rapporte les charges d'intérêt annuelles effectivement payées par l'entreprise à sa dette – a par ailleurs augmenté en 2022 et 2023, plus rapidement pour les grandes entreprises que pour les ETI et plus rapidement pour les ETI que pour les PME. Cela s'explique notamment par i) le fait que les plus grandes entreprises se financent davantage sur les marchés²², dans un contexte où les taux obligataires ont augmenté plus tôt et plus rapidement que les taux bancaires, et ii) le fait que la part des emprunts à court terme (moins d'un an) est plus élevée pour les GE (15 % en 2024) que pour les ETI (13 %) et les PME (8 %)²³.

Avec le recul de l'inflation et la baisse des taux directeurs, les taux des nouveaux prêts aux entreprises sont repartis à la baisse en 2024. Compte tenu du temps de latence dans la transmission de ces baisses de taux, le coût apparent de la dette des entreprises a toutefois continué d'augmenter en 2024 pour toutes les tailles d'entreprise.

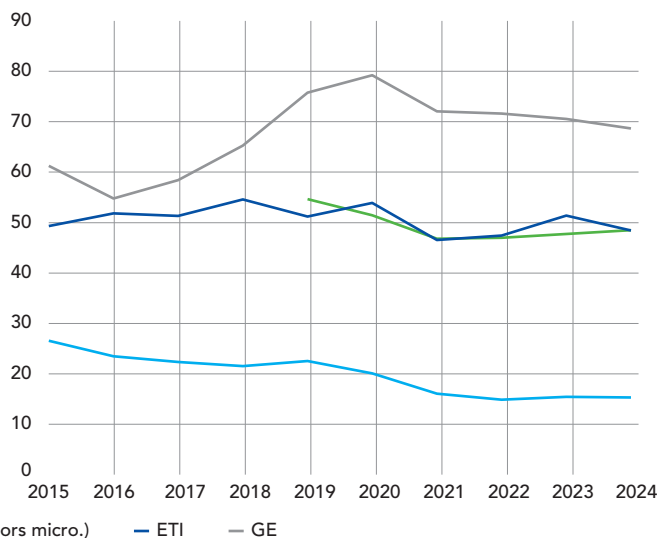
G6 Taux d'endettement

(en %)

a) Brut



b) Net



Notes : Taux d'endettement brut = endettement financier / capitaux propres. Taux d'endettement net = (endettement financier - trésorerie) / capitaux propres.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

18 Le taux net est stable malgré une baisse du taux brut car la trésorerie recule légèrement (cf. *infra*).

19 Ces évolutions sont globalement cohérentes avec les [statistiques monétaires de la Banque de France](#) qui montrent que le ratio de dette brute des sociétés non financières rapportée au PIB a diminué en 2024 (71,3 %) par rapport à 2023 (72,5 %). Le ratio de dette nette de la trésorerie rapportée au PIB est en revanche stable.

20 65 % à fin 2024 (source : AnaCredit, BCE).

21 Selon Gueuder et Ray (2024), la maturité résiduelle médiane du stock de dette des entreprises françaises était de près de quatre années en 2021 – un niveau plus élevé que dans la majorité des autres pays de la zone euro.

22 La proportion de dette bancaire et de dette obligataire est de 30 % vs 70 % pour les GE, de 68 % vs 32 % pour les ETI, et de 93 % vs 7 % pour les PME.

23 Source : Centrale des risques, Banque de France.

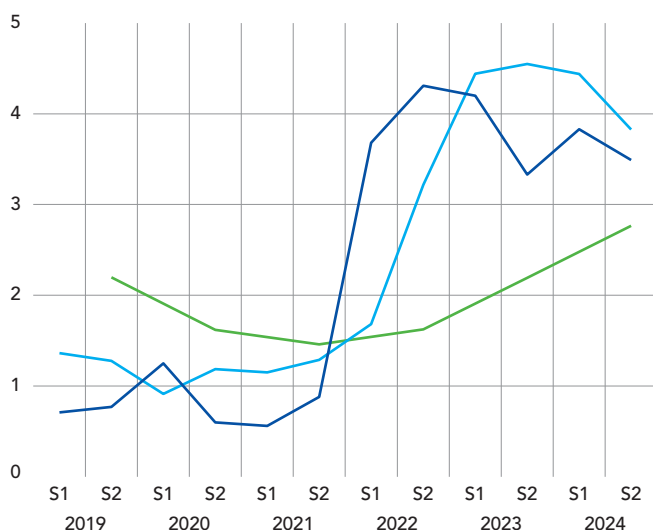
Si certaines entreprises fragiles pourraient connaître des difficultés face à ces charges d'intérêt accrues, ce risque doit toutefois être globalement relativisé. D'une part, les taux des nouveaux emprunts ont recommencé à baisser en 2024. La décélération de la hausse des charges d'intérêt devrait donc se confirmer en 2025. D'autre part, avec des taux plus élevés, les entreprises bénéficient d'une rémunération accrue

de leurs dépôts. Au total, dès lors que l'on considère les charges d'intérêt nettes des intérêts perçus, le ratio « charges d'intérêt nettes / valeur ajoutée » des PME n'est pas plus élevé en 2024 qu'avant la crise Covid (cf. graphique 8). En revanche, ce ratio net a augmenté pour les ETI et GE mais cette hausse est modérée (+ 1,2 pp et + 0,8 pp entre 2019 et 2024).

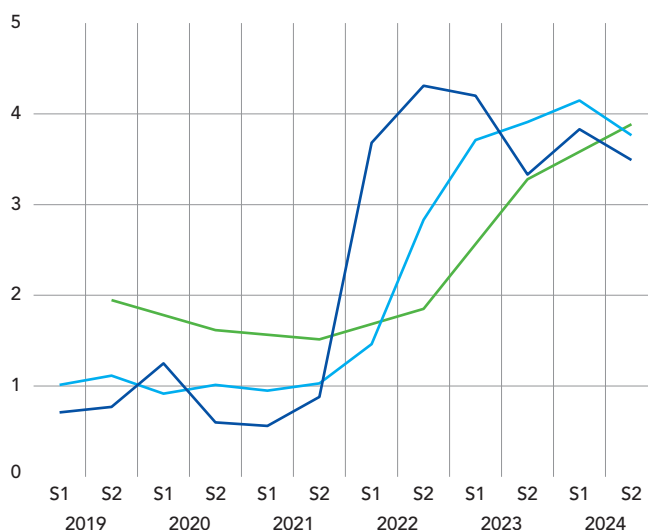
G7 Taux des nouveaux prêts et coût apparent de la dette

(en %)

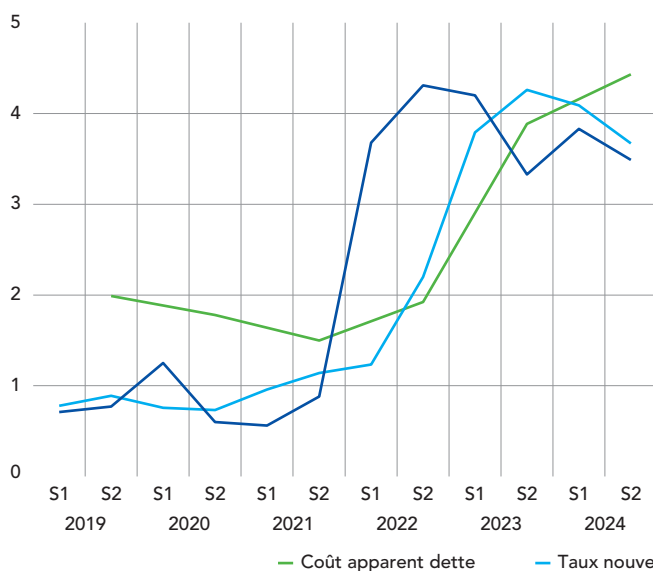
a) PME



b) ETI



c) Grandes entreprises



Notes : Taux nouveaux crédits : taux sur les nouveaux emprunts bancaires (hors découverts, toutes maturités, données en juin et décembre de l'année).

Taux financement de marché : titres de dette (produits financiers dérivés exclus) des sociétés non financières (toutes tailles, données en juin et décembre de l'année).

Coût apparent dette : paiements d'intérêts l'année t, rapportés à l'encours moyen de dette financière les années t-1 et t. Contrairement au taux des nouveaux crédits et au coût apparent de la dette, le taux de financement de marché est déterminé ici pour l'ensemble des entreprises, il n'est pas spécifique à une taille d'entreprise.

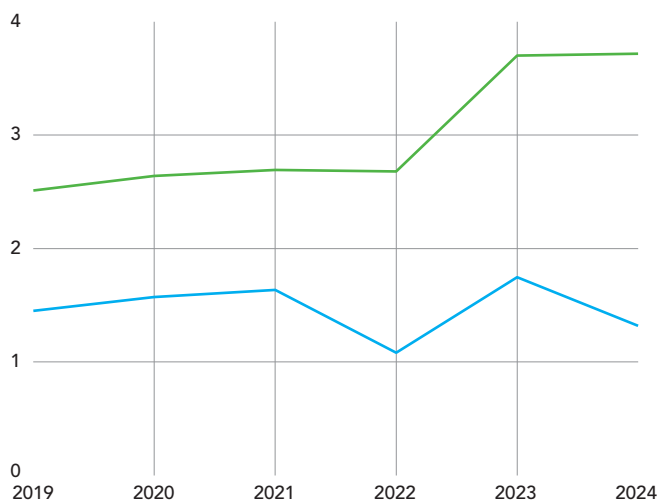
Dans ce graphique, les PME n'incluent pas les microentreprises.

Source : Banque de France, octobre 2025.

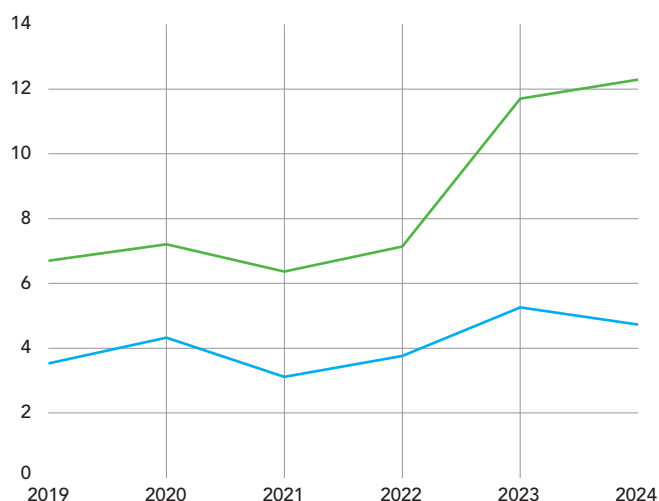
G8 Charges d'intérêt sur valeur ajoutée

(en %)

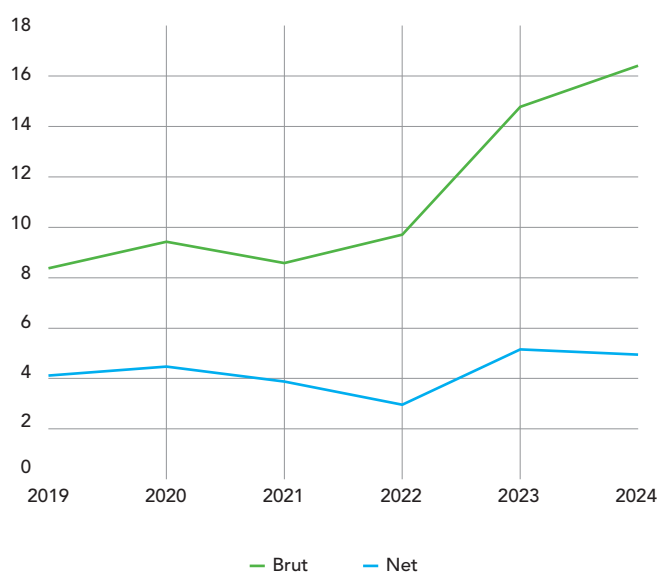
a) PME



b) ETI



c) Grandes entreprises



— Brut — Net

Notes : Brut : ratio des charges d'intérêt sur la valeur ajoutée.

Net : ratio des charges d'intérêt, nettes des intérêts perçus, sur la valeur ajoutée.

Dans ce graphique, les PME n'incluent pas les microentreprises.

Source : Banque de France, octobre 2025.

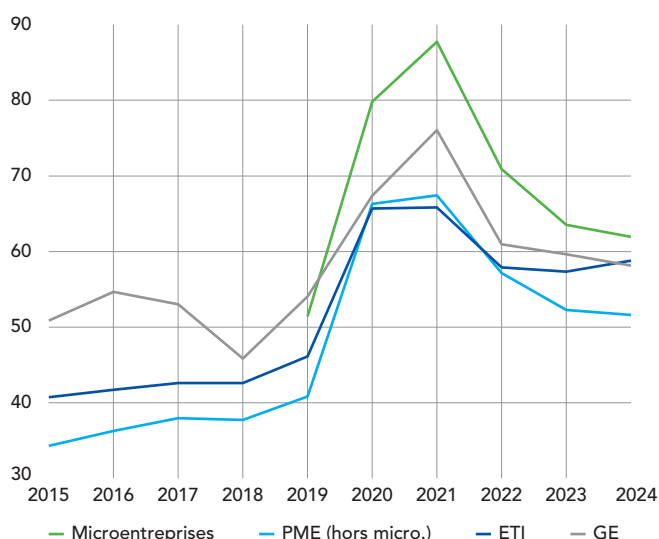
3. La trésorerie est restée à un niveau supérieur à la période pré-Covid

La trésorerie a reculé entre 2023 et 2024 de l'équivalent de 1 à 2 jours de chiffre d'affaires pour les microentreprises, les autres PME et les grandes entreprises. Celle des ETI a en revanche augmenté de 2 jours de chiffre d'affaires (cf. graphique 9).

Fin 2024, les situations de trésorerie restaient globalement meilleures que ce qu'elles étaient avant la crise sanitaire, quelle que soit la taille d'entreprise considérée. La trésorerie médiane des microentreprises, exprimée en jours de chiffre d'affaires, a ainsi augmenté de 20 % entre 2019 et 2024 (+ 11 jours de chiffre d'affaires) ; celle des autres PME a progressé de 26 % (+ 11 jours) ; celle des ETI a progressé de 28 % (+ 13 jours), celle des GE de 8 % (+ 4 jours)²⁴. La trésorerie est plus élevée en 2024 qu'avant la crise sanitaire dans tous les secteurs (cf. tableau 1). De surcroît, ces différents constats sont robustes quelle que soit la définition retenue pour la trésorerie²⁵.

G9 Trésorerie

(en jours de chiffre d'affaires)



Notes : Le graphique présente la médiane de la trésorerie en jours de chiffre d'affaires de l'année. Pour la seule année 2020, la trésorerie est rapportée au chiffre d'affaires 2019 afin de ne pas surestimer artificiellement la hausse de la trésorerie exprimée en jours de chiffre d'affaires. La trésorerie est définie comme i) la somme des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et du solde des créances et dettes de court terme auprès du groupe et associés, à laquelle on retranche ii) les effets escomptés non échus et les dettes bancaires de court terme. Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

24 Les statistiques monétaires de la Banque de France montrent également que la trésorerie des sociétés non financières, rapportée au PIB, reste plus élevée en 2024 qu'avant la crise Covid.

25 On retient ici une définition relativement large (cf. notes du graphique 9) mais les messages seraient globalement les mêmes si l'on retenait une définition plus restreinte (par exemple, les seules disponibilités et valeurs mobilières de placement).

T1 Trésorerie – par secteur d'activité

(en jours de chiffre d'affaires)

	Microentreprises			PME (hors micro.)			ETI		
	2019	2024	Variation (en %)	2019	2024	Variation (en %)	2019	2024	Variation (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	53	59	12	42	53	26			
Industrie manufacturière	43	51	18	44	56	27	45	59	31
Energie, eau, déchets	128	150	17	66	75	14			
Construction	42	48	15	37	49	32	62	75	21
Commerce	33	41	22	27	37	36	29	37	25
Transports et entreposage	40	43	8	34	37	11	45	65	43
Hébergement et restauration	35	41	17	48	56	16	76	107	41
Information et communication	102	120	18	70	86	23	70	98	41
Activités immobilières	72	74	2	209	206	- 1	206	194	- 6
Conseils et services aux entreprises	93	111	19	59	72	22	54	68	26
Enseignement, santé	58	69	20	46	55	19	66	84	28
Autres activités de services	47	57	22	53	68	27			
Ensemble	51	62	20	41	52	26	46	59	27

Notes : cf. graphique 9. Par ailleurs, pour s'assurer de la fiabilité des résultats, on ne présente ici que les résultats pour les catégories « secteur x taille » pour lesquelles il y a au moins 100 entreprises en 2019 et en 2024. Ce n'est pas le cas pour les différents secteurs des GE, ni pour trois secteurs des ETI.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

Malgré les bons niveaux de trésorerie observés dans les comptes des entreprises, les enquêtes de conjoncture de la Banque de France montrent que la perception qu'ont les chefs d'entreprise de leur situation de trésorerie est au contraire moins bonne qu'elle ne l'était avant la crise Covid²⁶. Buthiot *et al.* (2024) analysent ce paradoxe et suggèrent qu'à la suite notamment des abondantes liquidités procurées par les PGE, les chefs d'entreprise auraient révisé à la hausse le niveau de trésorerie jugé nécessaire pour mener leurs activités. De surcroît, l'incertitude particulièrement forte du moment explique sans doute également pourquoi les chefs d'entreprises déclarent avoir des besoins de trésorerie plus importants que par le passé.

4. La capacité de remboursement des entreprises s'est légèrement dégradée en 2024

La part des meilleures cotes Banque de France a légèrement diminué en 2024

La capacité de remboursement des entreprises est mesurée ici en utilisant la cotation Banque de France. Cette dernière évalue la capacité d'une entreprise donnée à faire face à ses engagements financiers à un horizon de un à trois ans²⁷. Elle présente deux atouts majeurs : d'une part, elle ne s'appuie pas sur une seule dimension d'analyse financière, mais synthétise de nombreuses dimensions (activité, liquidité, solvabilité,

etc.). D'autre part, la Banque de France complète son analyse quantitative par des éléments qualitatifs recueillis lors d'entretiens avec les dirigeants d'entreprise.

Le graphique 10a présente l'évolution du poids des entreprises avec une capacité de remboursement élevée (cotes « 1+ Excellente + + » à « 4+ Bonne + ») dans l'ensemble des entreprises cotées par la Banque de France pour les besoins de la politique monétaire. Quelle que soit la taille considérée, la part de ces « meilleures cotes » diminue : de 63 % en 2023 à 62 % en 2024 pour les microentreprises (- 1 pp), de 61 % à 59 % pour les autres PME (- 2 pp), de 65 % à 62 % pour les ETI (- 3 pp), et de 68 % à 66 % (- 2 pp) pour les grandes entreprises. Plus globalement, la part des meilleures cotes a baissé comparativement à la période pré-Covid pour les microentreprises, les autres PME et les ETI. Ce n'est pas le cas en revanche des grandes entreprises dont la part des meilleures cotes est au même niveau qu'avant la crise Covid.

Le graphique 10b met quant à lui en lumière des évolutions contrastées selon le secteur d'activité considéré. Toutes tailles confondues, et en prenant l'année 2019 comme point de référence (base 100), on observe une amélioration de la situation dans trois grands secteurs : le commerce, l'énergie et l'hébergement-restauration. À l'opposé, la situation s'est dégradée dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'immobilier ; et elle s'est encore plus fortement détériorée pour le transport et la construction.

26 Cf. Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture, mars 2025.

27 Pour une présentation détaillée de la cotation Banque de France, cf. <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/entreprises/comprendre-cotation-indicateur-dirigeant>.

La part des PME très fragiles se stabilise à un niveau supérieur à l'avant-crise Covid

Afin d'affiner l'analyse, le graphique 11 se concentre sur la frange des entreprises les plus en difficulté, à savoir les cotes « 7 Très compromise » et « 8 Fortement compromise ». Il s'agit des situations les plus critiques avant la cessation de paiement. Après trois années de hausse, la part des microentreprises et des autres PME très fragiles s'est stabilisée en 2024 à un niveau légèrement supérieur à l'avant-crise Covid. La part des ETI et des GE très fragiles est restée en revanche marginale. La dégradation de la situation des PME par rapport à la période pré-Covid est tirée en premier lieu par les secteurs de la construction et du transport.

Quels enseignements peut-on tirer de l'évolution récente des cotes ?

La remontée du nombre d'entreprises en difficulté reflète tout d'abord un effet de rattrapage : la politique de soutien du « quoi qu'il en coûte » a engendré une baisse du pourcentage des plus mauvaises cotes en 2020. Cette part a ensuite mécaniquement ré-augmenté avec la disparition des aides Covid.

Plus fondamentalement, comme indiqué plus haut, la cotation Banque de France permet de synthétiser de nombreuses dimensions de la situation financière des entreprises. Cela est particulièrement utile dans la situation contrastée décrite dans les sections précédentes : d'un côté, un ralentissement du chiffre d'affaires et une hausse des coûts de financement ; mais, dans le même temps, une résistance des taux de marge et de la trésorerie, et une diminution des taux d'endettement. La cotation permet de mettre en balance ces éléments contrastés. Le message qui en

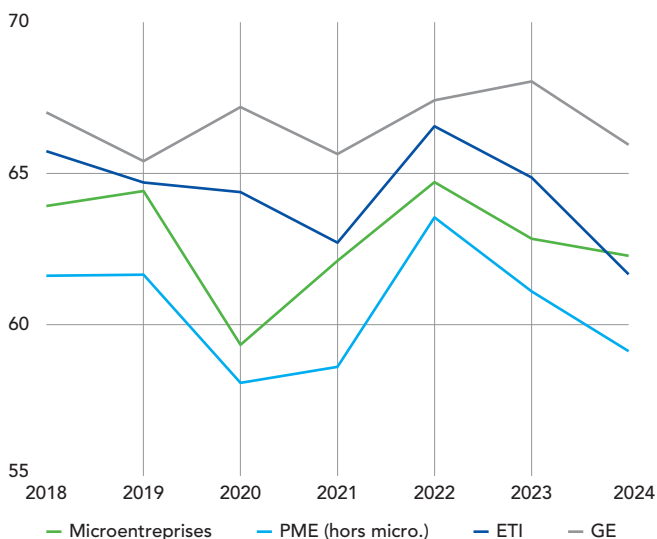
ressort est que, si dans l'ensemble les entreprises ont continué de résister en 2024, des signes de fragilité sont apparus avec un peu moins d'entreprises à forte capacité de remboursement et une proportion d'entreprises très fragiles légèrement supérieure à l'avant-crise Covid.

Les signes de fragilité mis en lumière par la cotation rappellent par ailleurs qu'il convient de rester prudent dans l'interprétation des résultats des sections précédentes. Ce sont en effet des résultats moyens ou médians. Ils sont donc susceptibles de masquer des situations individuelles diverses, parfois plus dégradées que ne le laisserait penser la photographie d'ensemble. L'Annexe 4 illustre ce point avec l'exemple de la valeur ajoutée des PME, qui a globalement bien résisté ces dernières années mais qui a toutefois décroché pour la frange des entreprises les plus fragiles.

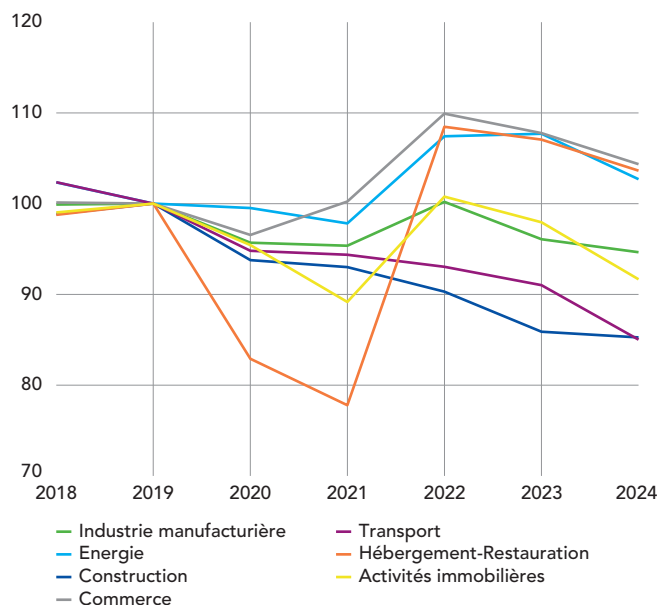
Le cas de l'hébergement-restauration permet également d'illustrer les fortes disparités qui peuvent exister au sein d'un même secteur. Tout d'abord, le poids des entreprises solides y est plus important en 2024 qu'avant la crise sanitaire (cf. graphique 10b). Ce résultat s'explique notamment par le fait que – même si les entreprises du secteur ont été très touchées par les restrictions liées à la crise Covid – elles ont été les principales bénéficiaires du fonds de solidarité. Mais, dans le même temps, la part des entreprises les plus fragiles a augmenté : de 0,4 % en 2019 à 0,8 % en 2024. Dit autrement, quatre ans après le choc Covid, le secteur de l'hébergement-restauration avait à la fois plus d'entreprises très solides et plus d'entreprises très fragiles (et donc moins d'entreprises dans l'entre-deux). Le même constat peut être fait dans le commerce. Ces résultats mettent une nouvelle fois en lumière la forte hétérogénéité des situations individuelles.

G10 Part des meilleures cotes dans la population des entreprises cotées par la Banque de France

a) Par taille (en %)



b) Par secteur (base 100 en 2019)



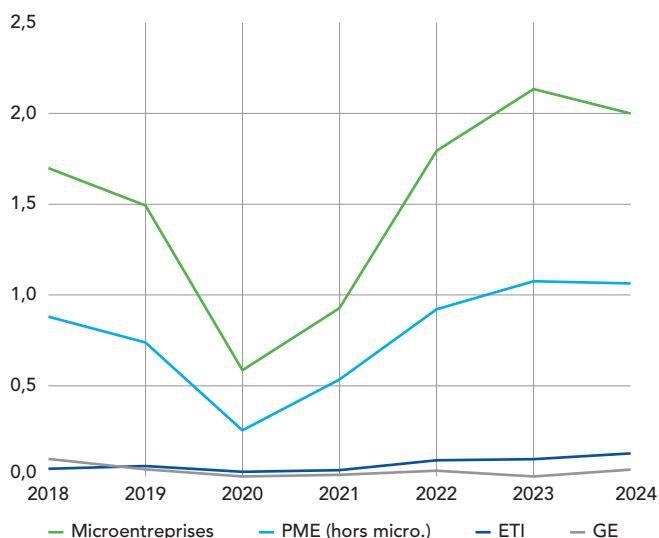
Lecture : à fin 2024, 62 % des ETI cotées Banque de France avaient une des « meilleures cotes ». Toutes tailles confondues, le commerce est le secteur dont la part de « meilleures cotes » a le plus augmenté depuis 2019.

Notes : Les « meilleures cotes » correspondent ici aux cotes Banque de France « 1+ Excellente ++ » à « 4+ Bonne + ». Les cotes « 1+ Excellente ++ » à « 2- Très satisfaisante » correspondent à des risques de crédit suffisamment faibles pour être éligibles en garantie des opérations de refinancement auprès de la banque centrale. Les cotes « 3+ Forte ++ » à « 4+ Bonne + » étaient éligibles jusqu'à mi-décembre 2024 mais ne le sont plus depuis. Les cotes sont considérées au 31 décembre de l'année.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

G11 Part des entreprises cotées Banque de France avec une capacité de remboursement très dégradée

(en %)



Lecture : à fin 2024, 2% des microentreprises cotées Banque de France avaient une capacité de remboursement « très dégradée ».

Notes : Les entreprises avec une capacité de remboursement « très dégradée » correspondent ici aux cotes Banque de France « 7 Très compromise » à « 8 Fortement compromise ». Il s'agit des situations les plus critiques avant la cessation de paiement. Les cotes sont considérées au 31 décembre de l'année.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

*

En conclusion, l'année 2024 pourrait constituer une année charnière du cycle économique. Elle marque tout d'abord le retour de l'inflation vers sa cible de 2%, permettant la baisse des taux d'intérêt et un contexte de prix stable et propice aux affaires. Elle se situe par ailleurs à la veille de ce qui est perçu comme un basculement pour l'ordre international, avec l'installation de la nouvelle administration américaine le 20 janvier 2025, et tout particulièrement les différents projets de hausse des droits de douane et les mouvements de change.

Dans ce contexte d'incertitude inédit, la présente étude a cherché à éclairer la situation financière des entreprises françaises. Cette situation est contrastée. Les entreprises disposent encore d'atouts avec des taux de marge qui ont continué de résister, des taux d'endettement qui ont diminué et une trésorerie toujours solide. Dans le même temps, 2024 a été marquée par un ralentissement de l'activité et par des coûts de financement restant à la hausse, malgré la baisse des taux observée pour les nouveaux crédits. Au total, la capacité de remboursement des entreprises françaises, à l'horizon de un à trois ans, s'est légèrement dégradée en 2024.

BIBLIOGRAPHIE

[Bureau \(B.\) \(2025\)](#)

« La situation financière des PME et des ETI en 2024 : face à des perspectives incertaines, des fondamentaux plutôt robustes », *Bulletin de la Banque de France*, n° 259/2, juillet-août.

[Télécharger le document](#)

[Bureau \(B.\) et Py \(L.\) \(2024\)](#)

« La situation financière des PME en 2023 : anatomie d'une résilience », *Bulletin de la Banque de France*, n° 253/2, juillet-août.

[Télécharger le document](#)

[Buthiot \(E.\), Charlot \(L.\), Duquerroy \(A.\) et Lé \(M.\) \(2024\)](#)

« Trésorerie des entreprises : comprendre l'écart entre données agrégées et perceptions », *Bloc-notes Éco*, billet n° 375, Banque de France.

[Consulter le billet](#)

[Gueuder \(M.\) et Ray \(S.\) \(2024\)](#)

« Structure de dette et hausse des taux, le cas des entreprises européennes », *Bloc-notes Éco*, billet n° 350, Banque de France.

[Consulter le billet](#)

[Insee, Institut national de la statistique et des études économiques \(2025\)](#)

« Désordre mondial, croissance en berne », *Note de conjoncture*, 18 mars.

ANNEXE 1

Méthode, données fiben et champ de l'étude

La méthode

Sauf mention contraire au fil du texte, la méthodologie d'analyse financière et la définition des ratios utilisés sont celles présentées dans la note « Méthodologie – Situation des entreprises en France », disponible en ligne sur : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/outils-statistiques/les-methodologies>.

Les données FIBEN

Sauf mention contraire, les données utilisées dans cette étude sont issues du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France. Plus spécifiquement, les éléments suivants sont mobilisés :

- **La base des comptes sociaux** : jusqu'en 2018, la Banque de France collectait principalement les comptes sociaux des unités légales dont le chiffre d'affaires excédait 0,75 million d'euros. Ce seuil de collecte est levé depuis 2019. Depuis cette date, la collecte concerne donc les entreprises résidant en France quel que soit leur niveau de chiffre d'affaires.
- **Les liens financiers** : la Banque de France recense les liens financiers et analyse le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises, selon que le détenteur est lui-même une société non financière (y compris holding), une institution financière (banque, organismes de placement collectif en valeurs mobilières – OPCVM, société d'assurance), une personne physique (particulier ou salarié), l'État, ou encore une entreprise non résidente. Les entreprises indépendantes sont distinguées de celles appartenant à un groupe.

Dans cette étude, les comptes annuels d'une entreprise sont comptabilisés au titre de l'année *N* lorsque l'entreprise clôture ses comptes au cours de l'année *N*, quelle que soit la date exacte, de janvier à décembre. Pour 2024, 7 % des comptes de notre échantillon sont clôturés au cours du premier trimestre 2024, 8 % au cours du deuxième trimestre, 13 % au cours du troisième trimestre et 72 % au cours du quatrième trimestre (pour l'essentiel au 31 décembre). Ce dernier chiffre monte à 80 % si l'on pondère par la valeur ajoutée des entreprises. Pour simplifier l'exposé, l'étude est ainsi susceptible de parler de la situation financière des entreprises « à fin 2024 ».

Le champ retenu

L'étude porte sur les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et présentes dans FIBEN. Les secteurs KZ (activités financières, hors holdings) et O (administration publique) sont exclus.

ANNEXE 2

La taille et le secteur d'activité des entreprises

Le décret d'application n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME), qui définit la notion statistique d'entreprise, précise, dans la continuité des définitions de la Commission européenne, les catégories de taille d'entreprise et les critères permettant de les déterminer. Ces derniers sont au nombre de quatre : les effectifs, le chiffre d'affaires, le total de bilan et, implicitement, les liens financiers reliant des unités légales. Rappelons ici qu'une unité légale est une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

Les trois premiers critères sont appréciés au niveau de chaque entreprise entendue comme la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, jouissant d'une certaine autonomie de décision (définie à partir des liens financiers). On retient un lien financier lorsqu'il correspond à une détention d'au moins 50 % du capital d'une unité légale.

Les entreprises peuvent donc être mono-unité légale ou bien se composer d'un ensemble d'unités légales. Lorsqu'une entreprise se compose de plusieurs unités légales, les comptes sociaux des unités légales constitutives sont agrégés pour définir l'« entreprise ». Cette démarche ne renvoie pas à une consolidation des comptes et peut faire apparaître des doubles comptes entre unités d'une même entreprise. Certaines variables sont cependant retraitées des doubles comptes de façon statistique (cf. la note méthodologique citée dans l'annexe 1).

Les tailles sont définies comme suit :

- **les microentreprises** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 10 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- **les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises**, sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, et qui ne sont pas des microentreprises ;
- **les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- **les grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Le secteur d'activité repose sur la nomenclature agrégée 2008, elle-même issue de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008).

Dans le cas d'une entreprise multi-unités légales, le secteur est déterminé à partir d'un regroupement par secteur des unités légales. Le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en matière de chiffre d'affaires, à condition que celui-ci excède 50 %. Dans le cas contraire, le classement par secteur des différents « regroupements » d'unités légales est effectué sur le critère des effectifs, toujours à condition que le poids dépasse 50 %. À défaut, on revient au classement par chiffre d'affaires, en retenant le secteur des unités dont la part est la plus forte.

ANNEXE 3

Caractéristiques de l'échantillon d'étude

TA1 Principales caractéristiques des entreprises en 2024
(chiffre d'affaires, valeur ajoutée et passif en millions d'euros)

	Nombre de bilans sociaux	Nombre d'entreprises LME	% d'entreprises multi unités légales	Effectif moyen	Chiffre d'affaires moyen	Valeur ajoutée moyenne	Passif moyen
Microentreprises	1 413 783	1 351 351	4	1,5	0,3	0,1	0,4
PME (hors micro.)	298 832	160 486	42	26	6,2	2,0	7,5
ETI	57 328	7 434	82	536	203	53	362
GE	15 411	312	96	13 107	6 018	1 543	14 778

Champ : Entreprises définies au sens de la LME ; ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (activités financières hors holdings) et O (administration).
 Note : PME, petites et moyennes entreprises.
 Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

TA2 Distribution sectorielle des entreprises en 2024

	Microentreprises		PME (hors micro.)		ETI		GE	
	% du nombre d'entreprises	% de la VA	% du nombre d'entreprises	% de la VA	% du nombre d'entreprises	% de la VA	% du nombre d'entreprises	% de la VA
Agriculture, sylviculture et pêche	1	2	2	1	0	0	1	0
Industrie manufacturière	4	6	14	17	25	29	24	22
Energie, eau, déchets	1	1	1	2	2	2	4	13
Construction	12	16	15	13	4	4	4	8
Commerce	16	20	27	23	32	24	29	21
Transports et entreposage	3	3	5	5	5	5	6	11
Hébergement et restauration	8	9	9	7	3	2	3	1
Information et communication	4	4	4	7	6	10	7	10
Activités immobilières	26	12	2	3	2	4	1	0
Conseils et services aux entreprises	17	18	15	17	15	15	15	10
Enseignement, santé	3	7	4	4	3	2	5	2
Services aux ménages	5	3	2	2	1	1	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

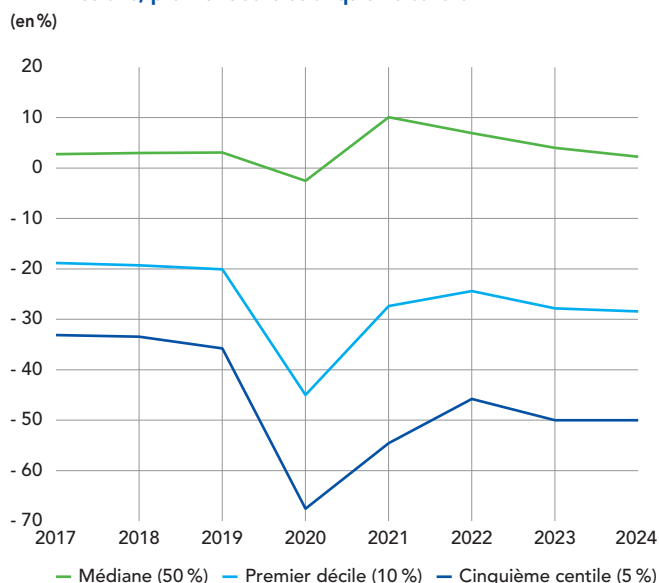
Champ : Entreprises définies au sens de la LME ; ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (activités financières hors holdings) et O (administration).
 Note : PME, petites et moyennes entreprises.
 Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

ANNEXE 4

Zoom sur le bas de la distribution du taux de croissance de la valeur ajoutée des PME

Comme indiqué plus haut, la valeur ajoutée (VA) des PME a mieux résisté que le chiffre d'affaires en 2024. Elle s'est également bien tenue pendant et après la crise Covid¹. Pourtant, l'analyse du bas de la distribution révèle, comme la cote, des indices de dégradation de la situation des PME plus fragiles. C'est ce qu'illustre le graphique GA1 ci-dessous : la médiane du taux de croissance de la VA était de 2,2 % en 2024, un niveau relativement proche de la valeur observée avant la crise Covid (2,9 % sur 2017-2019). En revanche, le taux de croissance du premier décile de la distribution a chuté, passant de - 19 % en 2017-2019 à - 28 % en 2024. La dégradation est encore plus marquée si on se concentre sur le 5 % des variations au plus bas de la distribution : il passe de -34 % en 2017-2019 à - 50 % en 2024.

GA1 Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée des PME – Médiane, premier décile et cinquième centile



Note : dans ce graphique, les PME n'incluent pas les microentreprises.

Source : Banque de France, base FIBEN, octobre 2025.

¹ Les précédents millésimes de la présente étude ont montré que les entreprises françaises avaient pu ajuster, dans une bonne mesure, leurs consommations intermédiaires – aussi bien à la baisse en 2020, au plus fort de la crise, qu'à la hausse en 2021, malgré les tensions observées dans les chaînes d'approvisionnement.